



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

catastrophes naturelles

Question au Gouvernement n° 1659

Texte de la question

CLASSEMENT D'UN QUARTIER DE MARSEILLE EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

M. le président. La parole est à M. Guy Teissier, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Guy Teissier. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. 22 juillet, 21 octobre : deux dates, deux événements, deux catastrophes consécutives qui se sont abattues sur un grand quartier de Marseille !

Le 22 juillet dernier, en effet, un terrible incendie ravageait plus de 2 500 hectares de garrigue et d'arbres dans le parc national des Calanques. Il a fallu des moyens considérables en hommes et en matériel pour stopper le feu à dix mètres des immeubles et des maisons individuelles. Une action de nos armées, encadrée par l'Office national des forêts, a permis de nettoyer cet espace désormais lunaire, qui était auparavant un espace naturel extraordinaire. Les militaires ont construit des fascines pour retenir l'eau en cas d'épisode pluvieux naturel.

Le 21 octobre, un épisode orageux, abondant mais qui n'avait rien d'exceptionnel, a provoqué une énorme coulée de boue, entraînant des tonnes de terre et de bois mort qui ont tout détruit sur leur passage et envahi une cinquantaine de maisons sur plus d'un mètre de hauteur. Heureusement, nous n'avons pas eu à déplorer de victimes. L'espace naturel est cependant dévasté, et les quartiers offrent un spectacle de désolation.

Avec le maire de Marseille, nous avons demandé le classement de cette zone en état de catastrophe naturelle. Je sais que le ministère de l'intérieur en a pris acte, mais je voudrais que la procédure soit accélérée pour que les centaines d'habitants qui vivent dans la crainte permanente du retour des pluies, et qui sont exaspérés, puissent former un recours légal auprès de leur compagnie d'assurance afin de retrouver la qualité de vie qui était la leur auparavant. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à Mme Marie-Luce Penchard, secrétaire d'État chargée de l'outre-mer.

Mme Marie-Luce Penchard, *secrétaire d'État chargée de l'outre-mer*. Monsieur le député, vous interrogez le ministre de l'intérieur sur les inondations qu'a récemment connues la commune de Marseille.

Que s'est-il passé ? Le 22 juillet, Brice Hortefeux s'est rendu à Marseille avec le Premier ministre à la suite d'un incendie qui avait ravagé 1 065 hectares de landes, de maquis et de garrigue. Un travail de restauration des terrains a pu être effectué très rapidement afin de limiter les éventuels dégâts que des pluies importantes sont susceptibles de créer.

Entre le 16 et le 19 septembre, de fortes pluies ont saturé les terrains de la zone de feu de Marseille.

Heureusement, elles n'ont fait aucune victime et les travaux de restauration en cours ont limité les dégâts. Ces pluies ont néanmoins occasionné une coulée de boue. Une nouvelle inondation est d'ailleurs intervenue le 21 octobre.

Face à cette succession d'événements, le Gouvernement a su faire preuve d'une grande réactivité. S'agissant de l'inondation du mois de septembre, la commune de Marseille a effectivement demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et la commission interministérielle a donné un avis favorable. Le 22 octobre, Brice Hortefeux, Christine Lagarde et Éric Woerth ont confirmé cet avis. La décision sera publiée d'ici à la fin de la semaine au *Journal officiel*.

S'agissant de l'inondation du 21 octobre, nous souhaitons également qu'une réponse soit apportée le plus rapidement possible à nos concitoyens. Les rapports scientifiques et la demande communale seront examinés le 19 novembre par la commission interministérielle. Le Gouvernement en tirera alors sans délai toutes les

conséquences.

Vous le voyez, monsieur le député, le Gouvernement met tout en oeuvre pour aider nos concitoyens lorsqu'ils sont affectés par des catastrophes naturelles. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1659

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 octobre 2009